

Dynamisez et protégez votre retraite complémentaire

Avec Swiss Dynamic Protection, vous profitez des opportunités des marchés financiers tout en préservant la valeur des contributions investies et des performances déjà attribuées.

Swiss Dynamic Protection est un support d'investissement en euros (EUR) géré par Swiss Life.

La politique d'investissement du portefeuille auquel sont alloués les actifs de Swiss Dynamic Protection est définie par Swiss Life. Cette politique d'investissement vise à profiter des tendances favorables des marchés financiers pour obtenir un rendement global supérieur à celui des marchés obligataires, tout en préservant à tout moment la valeur des contributions investies. La recherche de la performance se traduit par des investissements dans des supports de type action dans une proportion maximale de 40%, tandis que les garanties offertes sont soutenues par des investissements dans des obligations.

Le taux de la participation bénéficiaire (PB) attribué chaque année dépend de la conjoncture économique et des résultats que Swiss Life a obtenus pour le portefeuille comprenant les actifs de Swiss Dynamic Protection. Une fois cette participation bénéficiaire attribuée, elle vous est définitivement acquise et bénéficie des mêmes mesures de protection que les contributions investies.

Ainsi, même si, une année, les marchés financiers sont défavorables et ne permettent pas l'attribution d'une participation bénéficiaire, vous restez assuré de récupérer les contributions investies et les intérêts des années précédentes. Et contrairement à un fonds à cliquet classique, cette garantie vous est octroyée sans condition d'échéance, c'est-à-dire quel que soit le moment où vous percevrez votre épargne retraite.

Swiss Dynamic Protection a bénéficié, en EUR, des taux de rendement suivants :

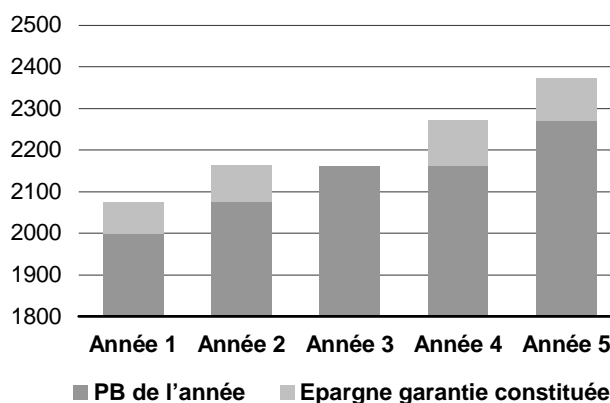
Tranche constituée en	EUR
2012	3,00 %
2011	2,40 %
2010	3,10 %
2009	4,30 %

Évolution schématique de l'épargne garantie

Évolution schématique de l'épargne garantie, sur base d'une contribution unique de EUR 2 000 investie le 1^{er} janvier de la première année.

Cette illustration est basée sur des hypothèses purement fictives et ne constitue en aucune façon un engagement de rendement.

	Épargne garantie constituée au 1 ^{er} janvier	Taux de participation bénéficiaire de l'année	Montant de participation bénéficiaire de l'année	Épargne et participation bénéficiaire au 31 décembre
Année 1	2,000	3,75%	75	2,075
Année 2	2,075	4,25%	88	2,163
Année 3	2,163	0,00%	0	2,163
Année 4	2,163	5,00%	108	2,271
Année 5	2,271	4,50%	103	2,374



Avantages de Swiss Dynamic Protection

- Vous n'avez pas à vous préoccuper de gérer dynamiquement vos investissements en fonction des fluctuations des marchés financiers : la politique d'investissement du support est gérée par Swiss Life.
- La politique d'investissement du support vous permet d'espérer un rendement global supérieur à celui des produits à taux garanti.
- Quoi qu'il arrive, vos contributions investies et vos participations bénéficiaires attribuées sont protégées.
- Même si les marchés financiers sont très défavorables au moment où vous devez percevoir votre épargne retraite, vous avez la certitude de récupérer les contributions investies et les intérêts octroyés précédemment.

Swiss Life (Luxembourg) S.A.
25, route d'Arlon, L-8009 Strassen
B.P. 2086, L-1020 Luxembourg

Société anonyme de droit luxembourgeois agréée
par arrêté ministériel du 2 mai 1985 –
RCS Luxembourg section B n°22663